

● (1712)

On s'est aperçu d'une chose à la conférence de Belgrade. C'est que les pays d'Europe de l'Est ne sont pas aussi complètement indifférents à l'opinion mondiale que nous le pensons parfois. Ils s'en préoccupent et ils essaient d'utiliser des tactiques de dissimulation pour répondre aux critiques ou, du moins, pour donner l'impression qu'ils sont au-dessus de tout reproche. Il est bien difficile de dire si nous réussirons à leur faire adopter nos propres normes et les principes fondamentaux auxquels nous croyons dans l'espace de quelques années, ou s'il faudra plusieurs décennies pour y arriver. Pour ma part, je pense qu'il faudra plusieurs décennies parce qu'il est difficile de s'attendre à ce que des régimes monolithiques qui se fondent depuis des siècles sur une autre théorie du gouvernement acceptent rapidement une conception tout à fait différente du rôle du citoyen, du système judiciaire et de l'État.

On nous a accusés de ne pas vouloir jouer un rôle de premier plan dans la défense des droits de la personne. C'est ce qu'a dit le chef de l'opposition. Si le député veut des preuves du rôle que nous avons joué à Belgrade, je lui conseille de lire des extraits des discours prononcés par les représentants du Canada entre octobre 1977 et mars 1978. Ces discours ont été imprimés. Ils ont été publiés par le ministère des Affaires extérieures et ils constituent un échantillon varié des interventions importantes du Canada. Ces passages devraient suffire pour montrer que nous avons, de fait, joué un rôle de premier plan et que nous avons saisi toutes les occasions d'exprimer notre opinion. Cet ouvrage ne contient que des extraits de discours qui ont été prononcés et d'allocutions qui ont été faites pendant les séances plénières; il ne contient aucune des interventions qui ont été faites par le Canada pendant les réunions des comités qui se sont tenues chaque jour. Cela prendrait une encyclopédie. Néanmoins, c'est au comité que nous avons exprimé le plus souvent notre avis et que nous avons tenu à jouer le rôle que l'opposition nous accuse justement de ne pas avoir joué.

Les critiques de la diplomatie du Canada devraient se demander ce qui a le plus de chance de produire des résultats, une diplomatie sans éclat ou avec éclat, celle qui cherche à obtenir le plus possible des autres pays ou celle qui est conçue pour plaire dans son propre pays. Toute personne qui a assisté aux réunions des Nations Unies ou de Belgrade ou à toute autre conférence internationale doit nécessairement conclure...

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole dans le cadre du débat sur la motion présentée par l'honorable député de Rocky Mountain (M. Clark). La motion de l'honorable député traite d'un sujet très épineux, auquel je m'intéresse depuis passablement de temps. Les violations du droit de la personne dans un contexte

Droits de la personne

mondial sont un problème majeur pour le développement harmonieux des États et la coopération entre les peuples. Bien avant l'Accord final d'Helsinki, il y eu la Charte universelle des droits de l'homme de l'ONU.

En jetant un coup d'œil rapide sur la situation tendue qui se développe un peu partout dans le monde et où les individus sont brimés chaque jour dans leurs libertés fondamentales, nous nous rendons compte que ces belles résolutions sont demeurées sur papier. On avait cru après la signature de l'acte final d'Helsinki que la détente entre les deux blocs prendrait une valeur de réalité pour chaque citoyen. L'acte final est assez clair à ce sujet. Tous les États participants sont tenus de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction. Les États signataires sont en plus censés favoriser et encourager l'exercice effectif des droits civils et politiques, ainsi que des droits économiques, sociaux, culturels et autres qui découlent de la dignité humaine. Qu'ont fait les pays du bloc soviétique pour mettre en pratique cet acte auquel ils ont pourtant adhéré? Les journaux ne cessent de faire mention des violations des accords d'Helsinki par l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie. Et encore il y a de nombreux cas qui ne seront jamais connus de la presse.

La conférence de Belgrade qui a suivi celle d'Helsinki et qui devait rendre compte des progrès accomplis depuis la signature de l'accord final a été une farce monumentale. Il devenait bien évident que cette conférence a tourné en rond. Chaque intervention en faveur du respect des droits de l'homme en Union soviétique était vue par les représentants de Moscou comme une ingérence dans leurs affaires intérieures. Monsieur le président, doit-on rester insensible devant des citoyens brimés dans leurs droits fondamentaux, simplement parce qu'ils ne vivent pas ici? Faudrait-il fermer les yeux devant les massacres d'Ouganda, les régimes militaires d'Afrique et d'Amérique Latine, le régime raciste d'Afrique du Sud? Non, monsieur le président. Les droits de l'homme sont l'affaire de tous les citoyens conscients du monde entier. Il existe en Tchécoslovaquie un mouvement qui s'appelle Charte 77 et qui a été créé par des individus inquiets de l'indifférence de leur gouvernement à l'égard des accords d'Helsinki.

Ces individus surveillent l'application des principes de l'acte final dans leur pays. C'est à travers cette association que parviennent à la presse étrangère des renseignements sur la situation des droits de l'homme dans les pays de l'Est. Dans un document récent, les porte-parole de la Charte 77 révèlent que dans ce pays signataire de l'accord d'Helsinki, près de 30,000 personnes sont placées chaque année en détention préventive. Et ce, je dis bien, monsieur le président, en détention préventive. On les enferme avant même qu'ils ne critiquent le régime à haute voix. Une nouvelle récente nous annonçait que de nombreux signataires reconnus de cette charte sont arrêtés sans autre forme de procès et brutalisés lors d'interrogatoires.